

Annexe comportant les éléments mentionnés au I de l'article L. 122-1-1 du code de l'environnement.

Détails des mesures à la charge du maître d'ouvrage destinées à éviter les incidences négatives notables, réduire celles qui ne peuvent être évitées et compenser celles qui ne peuvent être évitées ni réduites.

A. Mesures destinées à éviter les incidences négatives notables

Nuisances potentielles liées à la gestion du chantier à travers :

- L'établissement d'une Charte chantier à faibles nuisances
- La définition d'une campagne d'information des riverains
- L'organisation des sessions de formation des ouvriers sur les bonnes pratiques à adopter pendant le chantier, la diffusion de guide de sensibilisation, et la rédaction d'un bilan de fin de chantier

Perturbations générales par le chantier sur les riverains et les usagers à travers :

- La continuité des services de secours, de la circulation et de ramassage des ordures ménagères

Impact sur la sécurité aux abords du chantier à travers :

- La mise en place d'un coordonnateur SPS, d'un agent d'astreinte en dehors des heures d'ouvertures du chantier, l'accès permanent aux services de secours et d'assistances

Impact sur les eaux souterraines et superficielles à travers :

- L'élaboration d'un schéma de gestion des eaux d'exhaure
- La récupération des eaux de ruissellement avec traitement avant rejet au réseau
- La production dossier de déclaration au titre de la loi sur l'eau (DLE) pour la mise en place d'un rabattement de nappe temporaire

Impact sur l'occupation des sols à travers :

- Le balisage des emprises du chantier identifiant des espaces et les arbres à conserver et protéger leurs parties aériennes et souterraines
- La réalisation des travaux d'abattage nécessaires au projet en dehors des périodes de nidification

Effet du chantier sur le milieu naturel à travers :

- La définition avec le paysagiste ou l'écologue d'un protocole de gestion des essences végétales invasives présentes sur le site en phase de chantier (coupes, confinement, nettoyage des roues du camion, etc.)

Effet du chantier sur le paysage et le patrimoine à travers :

- La prise de contact avec la DRAC

Effets du chantier et mesures sur la population, l'habitat et le contexte socio-économique à travers :

- Le maintien à la halle actuelle pendant toute la phase de chantier
- L'emploi de personnes dans le cadre des travaux

Effet du chantier sur les émissions sonores à travers :

- Le choix de matériels, précautions et localisations de manière à produire le moins de bruit possibles conformément à la charte chantier à faible nuisance imposée / fiches matériel remises par les entreprises en amont de chaque phase de chantier

Effet du chantier sur la qualité de l'air à travers :

- La mise en place si nécessaire un protocole de retrait de l'amiante

Effet du chantier sur les réseaux publics et sur les servitudes publiques à travers :

- Le suivi des mesures en phase chantier dictées par Eau de Paris mentionnées dans l'annexe 1 de la convention de superposition d'affectation du domaine public n°2018-0105

Effet permanent sur l'hydrologie à travers :

- Le respect des mesures de protections sanitaires déployées dans la zone de protection rapprochée de 13 m

Effet permanent sur le milieu naturel et paysagé à travers :

- La conservation de l'alignement mono-spécifique d'arbres le long du boulevard Paul Vaillant Couturier (platanes), l'aménagement de plantations, la conservation des deux cèdres (cèdre bleu et du Liban), des trois arbustes sur l'aqueduc de la Vanne (pins), du petit bosquet

Effet permanent sur les réseaux publics et servitudes publiques à travers :

- Les servitudes et prescriptions sont respectées par le projet

Risques naturels et anthropiques à travers :

- La protection des parties enterrées des niveaux de sous-sols vis-à-vis des remontées de la nappe de Brie et contre les circulations et infiltrations superficielles.

B- Mesures destinées à réduire celles qui ne peuvent être évitées

Nuisances des perturbations générales par le chantier sur les riverains et les usagers à travers :

- L'information par voie d'affichage ou de presse des désagréments programmés

Emissions atmosphériques liées à l'activité du chantier à travers :

- La pose de filtres à particules pour les moteurs diesels des engins de chantier, le bon entretien des machines et bonne conduite des ouvriers
- L'humidification du terrain, l'utilisation de goulottes pour le transfert des gravats, le bâchage systématique des camions ; et la mise en place de dispositifs d'arrosage lors de toute phase ou travaux générateurs de poussières.
- Concernant les COV- composés organiques volatils - Utilisation, si possible, des produits contenant peu ou pas de solvants, bonne fermeture des récipients après usages, Utilisation les vernis, colles et autres substances le plus parcimonieusement possible selon les indications du fabricant, bannissement des préparations thermiques des revêtements/matériaux contenant du goudron sur les chantiers ; Emploi de bitumes à faible taux d'émission de polluants atmosphériques (émission réduite de fumées) ; Emploi d'émulsions bitumineuses plutôt que de solutions bitumineuses (travaux de revêtement de routes) ; Abaissement maximal de la température de traitement par un choix approprié des liants ; Utilisation d'asphaltes coulés et de bitumes à chaud et à faibles émanations de fumées ; Emploi de chaudières fermées munies de régulateurs de température ; Éviter la surchauffe des bitumineux dans les procédés de soudage ; Aménagement des postes de soudage, de manière à ce que les fumées puissent être captées, aspirées et séparées.

Excédent de matériaux dans le cadre du terrassement à travers :

- L'adaptation du projet pour qu'il soit au plus proche du terrain naturel (pente naturelle de 2%), et ainsi limiter le terrassement,
- La réutilisation des terres excavées sur site ou la valorisation hors site dans une filière adaptée et la plus proche.
- Dans le cas où une pollution serait identifiée, la gestion des terres polluées sera précisée dans une étude spécifique, et les terres seront évacuées en filière adaptée

Effet du chantier sur le paysage et le patrimoine à travers :

- Le suivi des prescriptions de l'ABF
- La mise en place des palissades de chantier homogènes afin d'assurer une certaine esthétique du chantier

- La mise en œuvre rapide des aménagements paysagers (arbres en particulier) afin de permettre d'intégrer le projet dans le paysage
- La gestion soignée et élimination des déchets de chantier pour éviter toute pollution visuelle
- La pose d'un débourbeur
- Le nettoyage régulier du sol, des accès chantier, la collecte des déchets, le maintien en bon état des clôtures de chantier,
- L'organisation et le balisage des zones de stockage
- L'organisation du stationnement de tous les véhicules (VL, VI, PL, engins)
- Le nettoyage régulier des voies de circulation

Effets du chantier et mesures sur le trafic, la circulation et le stationnement à travers :

- L'élaboration d'un plan de circulation des camions en phase chantier, le soin particulier aux franchissements des carrefours
- L'identification claire des entrées et sorties afin que les visiteurs et le personnel de livraison puissent s'orienter facilement.
- L'adaptation des horaires du chantier pour l'arrivée et le départ du personnel, ainsi que pour les livraisons
- La réalisation du chargement et le déchargement des matériaux à l'intérieur de l'emprise du chantier
- L'aménagement des cheminements piétons dans un environnement sécurisé
- La réduction au minimum le stationnement des véhicules du personnel afin de limiter les nuisances

Effet du chantier sur les émissions sonores à travers :

- Le respect de la réglementation concernant les nuisances sonores
- La production d'un zoning sonore du chantier

Effet du chantier sur la qualité de l'air à travers :

- La protection des installations de stockages, l'arrosage des pistes en période sèche
- L'approvisionnement des matériaux par les fournisseurs les plus proches et le dépôt des déchets dans la déchetterie la plus proche pour limiter les déplacements
- La réalisation d'un Schéma d'Organisation de la Gestion des Déchets (SOGED) répondant aux attentes de la charte chantier faibles nuisances de CITALLIOS
- Un taux de valorisation des déchets de construction de 75% de la masse totale de déchets générée. La valorisation matière devra représenter 50% de la valorisation des déchets

Effet permanent du projet sur les sols, sous-sols et la topographie à travers :

- Voir mesures concernant l'excavation et la réutilisation des terres en phase chantier.

Effet permanent sur l'hydrologie à travers :

- La mise en place d'un système de collecte, de réutilisation ainsi que de rétention des eaux pluviales à la parcelle
- La réutilisation des eaux pluviales collecter par le bassin de rétention pour l'arrosage des espèces végétales extérieures ainsi que l'entretien du parvis.
- La mise en place des dispositifs hydro-économiques au sein du restaurant afin d'optimiser la consommation de cette ressource

Effet permanent sur le milieu naturel et paysagé à travers :

- La réutilisation des terres végétales dans la mesure du possible,
- Une attention particulière est portée au traitement des façades, toitures et des matériaux employés de la halle de marché afin que celle-ci puisse s'inscrire de manière respectueuse dans l'environnement et le quartier.

Effet permanent sur la consommation énergétique et le potentiel en ENR à travers :

- L'aménagement de panneaux photovoltaïques sur les toitures en SHED
- L'utilisation de procédés techniques à faible consommation (éclairage LED, détecteurs de présence, minuterie, ...)

Effet permanent sur les réseaux publics et servitudes publiques à travers :

- Un système de gestion des eaux pluviales par bassin de rétention et la réutilisation des eaux de pluies pour l'entretien des espaces verts.

Effet permanent sur les déchets à travers :

- La mise en place une gestion efficace des déchets de la future halle de marché
- L'anticipation du tri sélectif déchets par la mise en place de dispositifs de tri dans les cuisines et sur la halle de marché

Changements climatiques et impact sur la santé à travers :

- Le choix des essences végétales non allergènes

C- Mesures destinées compenser celles qui ne peuvent être évitées ni réduites

Effet permanent sur le mode d'occupation du sol à travers :

- Le déplacement des activités du square et notamment le terrain de pétanque avant le démarrage des travaux

Effet du chantier sur les émissions sonores à travers :

- Le respect des créneaux horaires pour les travaux les plus sonores

Effet permanent sur le milieu naturel et paysagé à travers :

- La valorisation du bois dans le cadre du projet pour construire la promenade verte et écologique
- La plantation de nouveaux arbres et aménagement d'une promenade végétalisée.

Effet permanent sur la qualité de l'air et la santé à travers :

- L'encouragement des modes de transports collectifs et les modes de transports « doux » pour limiter l'usage de la voiture particulière